

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Eau et Assainissement – Foncier - Régularisation de servitudes de tréfonds sur des terrains privés – Lot n°5

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère a engagé des démarches pour l'optimisation du Service Eau et Assainissement sur les communes de son territoire, et notamment pour la régularisation de ses servitudes de tréfonds sur des terrains privés liées à l'implantation de réseaux humides.

A cet effet, plusieurs propriétaires ont signé des conventions valant concession d'une servitude de tréfonds. Il convient de les régulariser par un acte authentique. Leurs références sont reportées dans le tableau ci-après :

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit ou rue
Beaufort	C	1512	Les Prés
Beaufort	C	2810	Les Prés
Frontenex	A	2508	Au Pont
La Gièttaz	A	1665	Le Metan
Marthod	A	1603	Les Fontaines
Notre-Dame-De-Bellecombe	C	269	Les Ebranchets
Notre-Dame-Des-Millières	B	1042, 518	Aux Guettes
Notre-Dame-Des-Millières	B	519	Le Chardonnet
Saint-Nicolas-La-Chapelle	B	1443	Bethier
Saint-Paul-sur-Isère	A	1690, 1693	Le Parc d'en Haut
Sainte-Hélène-Sur-Isère	E	300	Plancevat
Ugine	L	796, 152	Les Gemillets
Ugine	D	564	Pierre Martine
Ugine	H	1069	Vers l'école de l'Isle
Verrens-Arvey	B	406	Les Chavonnes
Verrens-Arvey	B	407	Les Chavonnes
Verrens-Arvey	B	1189	Chez Les Boirards

La régularisation interviendra par l'établissement d'un acte authentique en la forme administrative. Elle pourra également intervenir par l'établissement d'un acte notarié, lorsque la signature de la convention s'inscrit dans le cadre d'opérations foncières portées par les pétitionnaires.

La présente délibération s'applique à l'égard des propriétaires précités, ainsi qu'à leurs éventuels ayants-droits.

Ces servitudes sont accordées gratuitement à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la création des servitudes de passage en tréfonds, conformément au tableau ci-avant ;**
- **donne pouvoir à Monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, 1^{er} Vice-Président, ou tout autre Vice-Président dans l'ordre du tableau, pour représenter la Communauté d'Agglomération Arlysère, bénéficiaire de la servitude et l'autorise à signer toute pièce nécessaire se rapportant à l'acte ;**
- **précise que la régularisation de cet accord interviendra par un acte établi en la forme administrative ou notariée aux frais exclusifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère ;**
- **autorise Monsieur Franck LOMBARD, en sa qualité de Président à recevoir et authentifier les actes en vue de leur publication au service de la publicité foncière ;**
- **précise que les crédits sont inscrits aux budgets correspondants ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

